

Le Grenelle des ondes, au rapport

Le 01 septembre 2011 par Geneviève De Lacour



Le Comop du Grenelle des ondes remet ses recommandations Kevin Dodge/Corbis

Le rapport du député de l'Isère François Brottes sur l'exposition aux ondes électromagnétiques a été rendu public le 31 août. Ce premier état des lieux de l'exposition aux ondes réalisé dans neuf quartiers pilotes de France, et mené dans le cadre du Grenelle des ondes, rend compte de 24 mois d'expérimentations. Abaisser les puissances aboutirait à une forte détérioration de la couverture,

notamment à l'intérieur des bâtiments conclut le rapport. Lors du « Grenelle des ondes » organisé en 2009, certaines associations et notamment Robin des Toits avaient demandé ce que soit réalisée une évaluation de la faisabilité technique d'une diminution des seuils d'exposition aux antennes, à partir d'une étude de modélisation. L'idée étant d'en savoir un peu plus sur la possibilité de réduire l'exposition du public aux ondes électromagnétiques émises par les antennes-relais, sans engendrer une dégradation de la couverture et de la qualité de service, et cela à des coûts économiquement acceptables.

Le ministère en charge de l'écologie devait financer à hauteur d'un million d'euros la réalisation de mesures dans les écoles et les crèches de ces villes. Etienne Cendrier, porte-parole de Robin des toits, et qui est à l'origine de cette campagne de test du seuil de 0,6 Volt/mètre (V/m) dans des villes-pilotes, s'était félicité de cette avancée, mais attendait de voir la mise en place concrète de la mesure.

C'est maintenant chose faite. Une première phase de travail du Comité opérationnel (Comop) associant depuis 24 mois des représentants de l'Etat, de collectivités locales, d'opérateurs de téléphonie mobile, d'associations de défense des consommateurs et de protection de l'environnement, sous la houlette de son président, François Brottes, député socialiste de l'Isère, a été menée et le rapport remis aux ministres de l'écologie et de l'industrie, mardi 30 août.

Diffusé hier au grand public, le document fournit donc ses premières conclusions. Selon le communiqué des ministères de l'écologie et de l'industrie, l'état des lieux synthétisé par le Comop montre des niveaux d'exposition entre 0,1 et 5 Volt/mètre. Il en ressort que 99,9%

des valeurs mesurées se situent sous 5V/m, et environ 95% sous 1,5V/m - alors que les valeurs limites réglementaires sont de 41V/m ou supérieures.

Les auteurs du rapport reconnaissent toutefois l'existence de quelques points atypiques, où l'exposition est sensiblement plus élevée que la moyenne, tout en restant inférieure aux valeurs-limites. « *Ces points atypiques doivent justifier un traitement spécifique* », ajoutent-ils, puisque des simulations montrent qu'il est possible de réduire l'exposition sans dégradation significative de la couverture.

Au total, 9 villes pilotes ont participé à cette expérimentation menée dans 17 quartiers pilotes représentatifs de la diversité des configurations urbaines. Les premières conclusions concernent 9 quartiers au total. A Paris, dans le 14^e arrondissement, le niveau d'exposition maximal mesuré sur un des points les plus exposés est de 5,86 V/m et à Courbevoie, il atteint 8,01 V/m, selon le rapport. Les autres mesures concernaient le 15^e arrondissement parisien et les villes de Grenoble (Isère), Thiers (Puy-de-Dôme), Kruth (Haut-Rhin), Grand-Champ (Morbihan), Brest (Finistère) et Cannes (Alpes Maritimes).

Le groupe a ensuite opéré, dans un second temps, des simulations de réduction de puissance des antennes relais jusqu'à 0,6V/m. Ces simulations ont été effectuées à Paris 14^e, Grenoble et Grand-Champ. Résultat : « *l'abaissement de l'exposition pourrait s'accompagner d'une forte détérioration de la couverture notamment à l'intérieur des bâtiments* » (pertes de 82% en moyenne à Paris, 44% à Grenoble et 37% à Grand Champ)

précise le communiqué des deux ministères.

A l'issue de la première phase de travail du Comité opérationnel, le député socialiste recommande donc de mettre à disposition des villes pilotes la boîte à outils (fiches démagogiques, documents questions-réponse, exposition itinérante) élaborée par le Comop pour améliorer la concertation autour des projets d'implantation d'antennes relais.

De nouvelles campagnes de mesures sont également programmées. Des expérimentations de diminution de la puissance de plusieurs antennes de certains sites des quartiers pilotes auront lieu à l'automne. Ces expérimentations consisteront en une diminution de la puissance de plusieurs antennes de certains sites dans les quartiers pilotes sur une seule et même fréquence (1 800 MHz). La couverture sera alors contrôlée à l'aide d'appareils sélectifs.

Le rapport recommande aussi de mettre effectivement en place, dès 2012, le dispositif instauré par les lois de Grenelle. C'est-à-dire un système permettant à toute personne de faire mesurer gratuitement par un organisme accrédité indépendant, le niveau des champs magnétiques dans son logement à proximité d'une antenne relais.

Autre recommandation faite par le groupe de travail : engager des travaux de simulation sur l'impact d'antennes 4G.

A l'issue de cette première étape, la poursuite des travaux sera assurée par un comité technique, piloté par l'Agence nationale des fréquences (ANFR). La première réunion de ce comité technique est programmée à la mi-octobre, selon le ministère.